

Le mélange futaie taillis



En Pays de la Loire, le mélange futaie-taillis est une dénomination utilisée pour décrire les peuplements issus du traitement en taillis sous futaie. Ce mode de gestion complexe n'est, en effet, plus pratiqué depuis longtemps. Aujourd'hui, en fonction de leur histoire et de leur évolution, les mélanges futaie taillis présentent des aspects très variés. Cette diversité ne doit pas cacher une réalité souvent simple : c'est à partir de l'état du taillis que se décide la gestion.

Décrire un mélange futaie-taillis

■ Le reconnaître

Dans ces peuplements, le mélange entre futaie et taillis est tel qu'il ne peut être géré séparément. Les arbres de futaie sont suffisamment espacés pour permettre le développement du taillis. La partie taillis est fréquemment constituée de chêne ou de châtaignier, parfois de charme, de bouleau ou de tremble. La partie futaie est essentiellement constituée par du chêne, plus rarement, par du pin maritime ou du pin sylvestre.

■ Le décrire

D'abord, bien distinguer le taillis de la futaie. Noter, pour le taillis, l'**essence** qui le compose et la **circonférence** à 1,30 m (hauteur d'homme) du plus gros rejet* sur une dizaine de souches différentes, représentatives de l'ensemble et bien réparties sur la parcelle forestière. Pour la futaie noter l'**essence** et la proportion d'arbres dont la **circonférence** à 1,30 m dépasse 150 cm. Enfin, apprécier la qualité des arbres de futaie et des plus gros rejets du taillis. Un peuplement de bonne qualité comporte au moins 60 arbres dominants par hectare bien répartis (dans le taillis ou la futaie) droits avec un tronc sans branche sur au moins 7 m de hauteur.

■ Construire son programme

La circonférence moyenne des plus gros rejets du taillis mesurés au moment de la description détermine l'année d'intervention possible. Le choix de la gestion fixe la nature de la coupe à réaliser dont les caractéristiques peuvent être complétées à l'aide des fiches itinéraires de gestion. Ces deux points constituent le programme d'intervention sur la parcelle forestière.

L'ensemble des interventions parcellaires constitue le programme de gestion de la forêt.

Glossaire :

- **Arbre de futaie** : arbre issu de graine.
- **Peuplement** : ensemble des arbres, quel que soit leur stade de développement, poussant sur une parcelle.
- **Rejet** : pousse prenant naissance sur une souche.
- **Essence** : terme forestier correspondant à l'espèce botanique d'un arbre.
- **Parcelle forestière** : partie de forêt sur laquelle le peuplement forestier présente des caractéristiques identiques.

Date de la description _____

N° de la parcelle _____

Surface _____

Le mélange futaie taillis



Description

Essence principale de la futaie _____
Essence principale du taillis _____

- Circonférence moyenne des plus gros rejets de taillis.
- Proportion d'arbres de plus de 150 cm de circonférence.

La circonférence moyenne des plus gros rejets du taillis :

- dépasse 50 cm Intervention à prévoir dans les 2 ans
- est comprise entre 30 et 50 cm Intervention à prévoir dans 5 à 10 ans
- est inférieure à 30 cm Aucune intervention prévisible d'ici 8 à 10 ans

Ces données, indicatives, ne s'appliquent que dans le cadre d'une sylviculture classique.

Gestion

Choix de gestion

Interventions

Des interventions sont prévisibles d'ici 8 à 10 ans (cf description) :

- Moins de 50 % des arbres de la futaie dépassent 150 cm de circonférence**

Avec un taillis de chêne de bonne qualité

- Orientation vers la futaie régulière (voir fiche itinéraire conversion) Eclaircie tous les 7 à 9 ans. Nouvelle description avant l'éclaircie suivante.

- Orientation vers la futaie irrégulière (voir fiche itinéraire conversion) Coupe jardinatoire tous les 6 à 8 ans.

Avec un autre taillis

- Intervention variable en fonction de l'essence du taillis*.

- Plus de 50 % des arbres de la futaie dépassent 150 cm de circonférence**

- Transformation Coupe rase et reboisement**.
- Régénération naturelle Coupe de régénération**.

Aucune coupe n'est prévisible d'ici 8 à 10 ans (cf description) :

- Maintien du peuplement Redécrire la parcelle d'ici 8 à 10 ans

* Ces peuplements nécessitent une analyse très fine pour définir une orientation adaptée. Contacter un conseiller forestier.

** Le renouvellement nécessite la mise en oeuvre de techniques très précises. Contacter un conseiller forestier.

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - www.cnpf.fr

Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

